

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mardi 6 octobre 2015, à 23 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 23 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, maire, *MM. Sami Gashi* et *Jacques Pagan*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2015, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous démarrons cette séance, dont vous avez accepté la tenue tout à l'heure. Elle sera consacrée exclusivement au troisième débat sur les projets de délibération PRD-107 et PRD-108, approuvés en deuxième débat. Tout le monde devra signer la feuille de présence.

3.a) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours» (PRD-107)¹.

3.b) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex» (PRD-108)².

Troisième débat

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M. Jean-Philippe Haas, M^{me} Danièle Magnin, MM. Eric Bertinat, Rémy Burri et Alain de Kalbermatten, qui demande le débat accéléré pour ces deux projets de délibération.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 36 non.

¹Développé, 1583.

²Développé, 1585.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Je vous rappelle les règles du débat accéléré: une seule personne s'exprimera pour chaque groupe, pendant sept minutes au maximum.

Nous sommes également saisis d'un amendement de M. Pascal Holenweg sur le projet de délibération PRD-107.

Projet d'amendement au projet de délibération PRD-107

Ajout d'un article 4.

«La présente délibération ne déploie ses effets qu'après l'adoption du budget 2016 de la Ville de Genève par le Conseil municipal.»

Une voix. On ne comprend rien, Monsieur le président.

Le président. Moi non plus. *(Rires.)* Je ne savais pas que M. Holenweg était médecin...

M. Pascal Holenweg (S). Je peux expliquer, si vous voulez.

Le président. Pas besoin, mais vous en avez le droit, Monsieur. Je l'ai dit tout à l'heure, je suis un démocrate. *(Remarques.)* Vous êtes l'auteur de l'amendement et donc le seul à pouvoir prendre la parole. La voulez-vous? *(Signe d'assentiment de M. Pascal Holenweg.)*

(Remarque de M. Daniel-Dany Pastore.)

M. Pascal Holenweg. Je demande que cette intervention intelligente qui résume la position du groupe Mouvement citoyens genevois soit inscrite au *Mémorial*.

(Remarque de M. Daniel-Dany Pastore. Brouhaha.)

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. On se calme, Mesdames et Messieurs! Je sais qu'il est 23 h 10, mais ce n'est pas une raison pour commencer à nous faire subir vos petites remarques. Nous suivrons scrupuleusement le règlement: un représentant par groupe peut prendre la parole, pendant sept minutes au maximum et sur l'ensemble du débat. Je donne la parole à M^{me} Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci, Monsieur le président. Nous reviendrons à ce que nous avons dit tout à l'heure, car il est particulièrement important de l'affirmer ce soir. La gouvernance même prend un énorme coup: pendant les quatre dernières années, on n'a jamais vu un tel manque de respect pour l'institution du Conseil municipal et pour la démocratie en Ville de Genève. Nous le constatons avec une énorme tristesse, comme nous l'avons déjà dit. C'est le début d'une législature qui risque d'être désolante, si la droite élargie continue d'utiliser ce genre de manœuvre (*brouhaha*) pour imposer sa vision du monde et, en tout cas, son incompétence.

Quant à l'amendement, Mesdames et Messieurs, vous avez déjà eu l'occasion de le voter lors du deuxième débat et je vous invite donc, pour les mêmes raisons que précédemment, à l'accepter.

Projet d'amendement au projet de délibération PRD-107

Ajout d'un article 4.

«La création des postes est conditionnée aux éléments suivants:

- la publication du plan cantonal de sécurité;
- le vote positif du Conseil administratif sur le plan opérationnel du Service d'incendie et de secours;
- la publication du rapport de la Cour des comptes sur le crédit d'étude pour le projet ConvergenceS.»

Le président. Merci. La parole est à M^{me} Virginie Studemann. (*Certains remarquent qu'un seul intervenant par groupe est autorisé. D'autres répondent que M^{me} Studemann a déposé un amendement.*) La question se pose de savoir si, dans le débat accéléré que vous avez accepté, l'auteur d'un amendement peut le défendre en dehors du temps de parole réglementaire. Je vous l'explique pour vous mettre au même niveau d'information que moi, Mesdames et Messieurs. Apparemment, la réponse est non: on ne défend pas les amendements. (*Remarques.*)

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

C'est comme ça, ici, que nous interprétons le règlement. S'il ne vous satisfait pas, changez-le! Je continue. (*Protestations.*) La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Ce soir, la droite élargie réussira son coup et sa démonstration de force: c'est elle qui commande ici. Si nous avons accepté le troisième débat et la possibilité de s'exprimer encore, entre autres sur l'amendement de mon collègue Holenweg, c'est pour réaffirmer dans ce débat, que la même droite a voulu accélérer, deux ou trois questions de fond.

Il est paradoxal d'entendre un magistrat en charge de la sécurité, notamment la protection contre le feu, nous détailler en deux minutes et quinze secondes toutes les raisons historiques qui obligent à un renforcement des capacités du Service d'incendie et de secours (SIS). Ce n'est pas en deux minutes que la sécurité deviendra un thème partagé et porté par tout le monde ici, dans ses tenants et aboutissants. Pour cette raison, nous ne sommes pas opposés à la discussion ni à la reconnaissance de cette nécessité: nous avons accepté le renvoi en commission. De quoi avez-vous peur, Mesdames et Messieurs de la droite? Vous êtes aussi majoritaires en commission! Vous avez peur d'échanger sur ces multiples enjeux? Pour certains, comme moi et beaucoup d'autres, qui commençons à mâcher de la politique municipale, ce serait très utile de comprendre et de partager les impératifs du SIS et des millions de francs demandés ce soir à la hussarde. Mais, voilà, vous avez choisi cette manière-là de procéder... Sur le fond, nous sommes d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de choses à corriger. Seulement, il n'est pas crédible de dire, quand il n'y a eu que 13 nouveaux postes de pompier en vingt ans, alors que la population a doublé, que nous résoudrons ce problème en une heure et demie!

Celui-ci est plus profond, comme évoqué auparavant. Les pompiers demandent 50 nouveaux postes et deux nouvelles casernes, pas une, afin d'en avoir trois. Peut-être faut-il accéder à ces demandes, mais la seule manière d'y répondre est de les inscrire dans la durée et qu'elles soient partagées par des majorités conséquentes, y compris au Conseil municipal. Cela doit être lié à la discussion sur le budget, que vous refusez, Mesdames et Messieurs de la droite élargie. Nous ne sommes certainement pas parfaits dans ce parlement, toutefois nous sommes rodés à l'exercice du budget, qui est à peu près notre seule réelle compétence. C'est vraiment trop facile de la shooter comme ça et de venir avec une motion d'ordonnancement à moins de deux mois de la fin de l'exercice budgétaire pour enfiler deux projets de délibération en vitesse, juste pour montrer qui mène la danse!

C'est dommage. Il faut dire cette métaphore: vous jouez trop facilement avec le feu et le service du feu. Cette politique n'est pas responsable. Les enjeux

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

importants de la Ville de Genève ne sont pas partagés. Ce soir, pour la droite élargie, l'urgence est de continuer sa ligne d'obstructionnisme sur le budget et de confrontation avec un exécutif qui a beaucoup de compétences, notamment celle d'ouvrir les postes que nous créerons, qu'il s'agisse de leur nombre ou des délais. Nous ne savons pas ce qu'il fera, car cette mesure lui a été imposée. Rien de productif ne sortira de la confrontation, au contraire d'une discussion budgétaire où l'on prend le temps d'être convaincants, jusqu'à nos rangs. Vous jouez avec le feu et c'est pourquoi nous voterons contre la manière, tout en soulignant que nous sommes prêts à étudier ces projets de délibération, puisque nous avons accepté d'entrer en matière. La procédure que vous nous imposez ce soir ne sera pas productive. C'est regrettable pour tout le monde, à commencer par les employés et les professionnels du SIS.

Le président. Merci. La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. (*Remarques.*)

Le président. Effectivement... Nous sommes en débat accéléré, Monsieur Holenweg. Je rappelle qu'une personne par groupe peut s'exprimer pendant sept minutes.

M. Pascal Holenweg. Je défendais mon amendement.

Le président. Malheureusement, comme nous sommes en débat accéléré, votre amendement ne peut pas être défendu. C'est la question que je posais tout à l'heure par rapport au règlement. Je n'y suis pour rien; ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais l'ancien législatif.

M. Pascal Holenweg. Je sais que vous n'y êtes pour rien. Le règlement n'exclut pas du tout... (*Le président coupe le micro de M. Holenweg.*) ... que l'auteur d'un amendement puisse intervenir pour le défendre. (*Brouhaha.*) Nous ne traitons plus de l'objet soumis à un débat accéléré. L'amendement est un objet en soi!

Le président. Nous serons démocrates. Nous vous donnons une minute pour défendre votre amendement, Monsieur.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M. Pascal Holenweg. Ce n'est pas une minute qui est prévue, Monsieur le président.

Le président. Le règlement ne prévoit rien dans cette situation spécifique, à savoir que vos chers collègues ont accepté un débat accéléré. J'applique le règlement. Soit je vous donne une minute et vous profitez de cette opportunité, soit je ne vous donne rien du tout.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, je suis prêt à profiter lâchement de toutes les opportunités ou presque. Seulement, je vous renvoie précisément au règlement. (*Protestations.*) Ce soir, deux objets sont présentés par la droite et quatre par le Parti socialiste. Le débat accéléré s'applique, de l'aveu même de ceux qui l'ont demandé, aux deux premiers, et non aux quatre suivants, ou alors il fallait que le débat accéléré soit demandé pour chacun des amendements. Réglementairement, un amendement est un objet en soi. Si le débat accéléré s'applique aux amendements, chacun a donc droit à sept minutes pour défendre le sien.

Le président. Monsieur Holenweg, vous avez utilisé quarante-cinq secondes.

M. Pascal Holenweg. La seule chose que vous risquez, c'est que la délibération adoptée ce soir soit annulée pour avoir été votée non réglementairement. C'est un exercice auquel je suis prêt à me livrer. Etant capable de solliciter la Cour des comptes pour vérifier le fonctionnement de commissions du Conseil municipal, je ne me priverai pas du plaisir d'approcher le Service de surveillance des communes...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Pascal Holenweg. ... pour annuler la décision d'un Conseil municipal, si celle-ci est prise contrairement au règlement.

Le président. J'essaie de faire au mieux et d'appliquer le règlement par rapport à cette situation. Je peux vous comprendre et je voulais vous accorder au minimum une minute, car je trouve bizarre, moi aussi, que l'auteur d'un amen-

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

dement ne puisse pas le défendre. Cela dit, nous avons pris deux décisions: la liste des demandes de parole a été fermée et le débat accéléré a été accepté. Dans les deux cas, vous le savez pour faire partie de la commission du règlement, rien n'est prévu pour les amendements. C'est une zone grise du règlement que j'essaie d'interpréter pour donner au moins l'opportunité aux auteurs d'un amendement de le défendre. Et que se passe-t-il? Cela se retourne contre moi!

M. Pascal Holenweg. Ce n'est pas vous, c'est le bureau!

Le président. Quand je dis «moi», je parle du bureau.

M. Pascal Holenweg. C'est Louis XIV! (*Rires.*)

Le président. Au moins, vous êtes joyeux et convivial, cela me rassure, mon cher Monsieur! La parole est à M^{me} Uzma Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Merci, Monsieur le président. Une chose est sûre: j'adore les pompiers! (*Exclamations.*) J'adore aussi leur calendrier. Cela me fait toujours très plaisir de l'avoir.

Nous ne sommes pas là pour opposer une catégorie de gens exerçant une fonction à d'autres catégories de gens. Ici même, Mesdames et Messieurs, vous avez refusé d'entrer en matière sur un budget. Vous avez laissé sur le carreau des personnes qui avaient besoin de votre soutien; aujourd'hui, vous choisissez ces mêmes personnes et vous affirmez que vous les soutenez en déposant ces deux projets de délibération. Et quand cela? En période électorale... J'aurais peut-être pu voter pour M. Barazzone aux élections fédérales mais, dans de telles conditions, je me demande quelles qualités il faut pour pouvoir exercer notre mandat. Pourquoi cette politique partisane? Voulons-nous travailler ensemble ou nous ramasser systématiquement? Moi qui n'ai jamais siégé au préalable, je bute sur vos histoires passées et vos règlements de comptes... Comme je vous l'ai déjà dit, j'adore les pompiers et je les aurais soutenus. Mon groupe a d'ailleurs toujours approuvé les budgets concernant la sécurité et les pompiers. Aujourd'hui, cette mesure n'a qu'un but électoraliste et nous le savons tous. Avec elle, nous ne remplissons pas notre mandat. C'est comme vous voulez... Nous jouerons peut-être à ce petit jeu pendant quatre ans, mais nous ne rendrons pas service aux personnes qui nous ont confié leur destinée. (*Applaudissements.*)

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Merci. Deux membres du Parti socialiste sont inscrits, mais ils ne pourront malheureusement pas prendre la parole. Monsieur Rémy Pagani, vous souhaitez vous exprimer? De nouveaux amendements viennent d'arriver. (*Remarques.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je sais que la politique est quelque chose d'extraordinaire et que notre rôle est d'essayer de trouver des compromis. Même si Madame aime les pompiers, j'ai pris conscience que le rapport de forces a changé dans ce délibératif.

Cela dit, j'aimerais d'abord comprendre. Le projet de délibération PRD-108 me propose de réaménager les casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex. Or, les considérants relèvent les problèmes opérationnels des pompiers, mais ils ne disent rien sur les travaux à entreprendre. Il faut tourner la page pour voir qu'un crédit de 600 000 francs est ouvert... j'imagine au département des constructions et de l'aménagement, dont j'ai la responsabilité. Pour quoi faire? Je ne comprends pas.

Aux Asters, par exemple, je rappelle que l'ensemble du bâtiment doit être rénové. Il fait partie des trois gros blocs que nous devons rénover, avec les Minoteries et Cité-Jonction. Il avait été prévu de faire en sorte que la caserne des Asters soit déplacée. S'agit-il de donner un coup de peinture sur les murs pour donner l'impression de la sécurité ou de remonter vraiment le niveau de sécurité? Je ne sais rien de tout cela! Je veux bien recevoir 600 000 francs; c'est toujours ça de mis dans la caisse pour agir, mais c'est à la fois beaucoup et pas assez si on veut réellement accueillir ces 25 pompiers supplémentaires dans de bonnes conditions. Pour ce faire, un coup de peinture à 600 000 francs, divisés par trois, ne suffira pas. Il faudra mettre bien davantage, si j'en crois le minimum d'expérience que j'ai eue en essayant de mettre à niveau... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, cela n'intéresse personne, là-bas au fond... On va m'accorder 600 000 francs et je devrai en faire ce que je peux ou veux en faire. C'est un peu spécial. Tout à l'heure déjà, vous avez accepté 60 logements sur le siège...

Une voix. Le droit de superficie!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vous avez accepté le droit de superficie, oui, mais pour des échanges de terrain qui permettront de construire 60 logements.

Une voix. Hors sujet!

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce n'est pas hors sujet; dans ce cas, une étude avait été faite et nous disposions d'un programme et de demandes précises. J'en viens au sujet: tout cela n'existe pas dans le projet de délibération PRD-108 qui vous est soumis, Mesdames et Messieurs. Vous ferez ce que vous voudrez, cependant je trouve plus raisonnable de renvoyer cet objet en commission afin de m'expliquer les tenants et aboutissants de ces 600 000 francs, ou de m'adresser une lettre circonstanciée pour que je sache où je vais avec cet argent et me permettre, le cas échéant, de revenir vers vous avec un crédit d'étude dans l'objectif de réaliser les choses professionnellement, comme mes services et moi-même savons le faire. Je vous propose donc de m'adresser ce courrier ou de renvoyer ce projet de délibération à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Nous sommes saisis de trois amendements. Le premier a été déposé par M. Carasso.

Projet d'amendement au projet de délibération PRD-107

A l'article 1, remplacer «3 250 000 francs» par «542 000 francs».

Vous souhaitez le défendre, Monsieur Carasso? (*Signe d'assentiment.*) Je vous donne la parole.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Si je comprends bien, vous redonnez aux conseillères et conseillers municipaux le droit assez élémentaire dans un parlement de déposer et de défendre des amendements par une prise de parole? Vous progressez dans la voie de la démocratie et je le salue au nom du groupe socialiste.

Le président. Monsieur Carasso, gardez ce genre de commentaire pour vous. Ne recommencez pas! Je serais obligé de couper votre micro et ce serait vraiment pénible. Vous avez utilisé trente secondes de votre temps de parole.

M. Grégoire Carasso. Je ne vous le fais pas dire, ce serait pénible... Je reviens sur le fond de ce troisième débat en utilisant une information qui nous a été transmise par le magistrat Guillaume Barazzone, qui veille, comme ses prédécesseurs, à la sécurité de nos concitoyens depuis le premier jour de son

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

mandat –je parle de celui qu'il a en Ville de Genève – et qui nous disait tout à l'heure, dans le cadre du premier débat, qu'au mois de juin dernier, il avait reçu ce fameux rapport, je crois, qui démontrait soudainement l'urgence qu'il y avait à renforcer les effectifs des pompiers. Le groupe socialiste se réjouit de voir cette urgence étayée autrement qu'à travers des prises de parole en séance plénière et des références à la Corée du Nord ou à Cuba. Autrement dit, entre le mois de juin et le dépôt de sa note au Conseil administratif agendé au 28 octobre 2015,...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Grégoire Carasso. ... de longues semaines se sont écoulées, ce que le groupe socialiste n'arrive pas à comprendre. D'autant moins lorsque le magistrat utilise sa majorité, formée du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, pour nous faire voter 25 postes et 600 000 francs sans aucun document, alors qu'il disait disposer de rapports au mois de juin. Qu'a-t-il fait entre le mois de juin et l'envoi de cette note au Conseil administratif pour le 28 octobre 2015, qu'il a annoncée à son collègue tout à l'heure?

Le président. Monsieur, vous avez parlé pendant deux minutes et quinze secondes. Malheureusement, il va falloir que nous vous coupions la parole, étant donné que vous ne respectez pas la minute que nous vous avons octroyée si bienveillamment. Merci, Monsieur. (*Le président coupe le micro de M. Carasso.*)

Nous sommes saisis d'un amendement, déposé par M^{me} Virginie Studemann. Je lui donne la parole.

M^{me} Virginie Studemann (S). Je reprends la parole pour cet amendement qui concerne l'Association des communes genevoises (ACG).

Projet d'amendement au projet de délibération PRD-107

Ajout d'un article 4.

«Le crédit ne peut déployer ses effets qu'avec l'accord des communes genevoises par le biais de l'Association des communes genevoises.»

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Sandrine Salerno nous a clairement expliqué l'enjeu, pour la Ville de Genève et sa capacité d'agir, de la concertation et de la collaboration avec les communes genevoises.

J'avoue que j'avais presque envie de poser une autre question: sur la base des chiffres de juin, quelle demande a été faite au Conseil administratif dans le cadre des discussions budgétaires afin d'obtenir ces 25 postes? Le Conseil administratif pourrait-il au moins répondre à cette question? Faute d'avoir un véritable débat et de pouvoir poser des questions en commission, nous en sommes réduits à tenter d'obtenir un tant soit peu d'informations, ce que je trouve légitime pour des élus. Quid de cette demande de 25 postes dans le cadre des discussions budgétaires? Je vous remercie.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, que nous devons voter tout de suite, comme le règlement le précise. Cette motion demande le vote immédiat sur l'ensemble des amendements ainsi que sur les deux projets de délibération en cours de traitement. Si je comprends bien, c'est donc sans débat ni discussion? (*Signe d'assentiment de M^{me} Buffet-Desfayes.*) Cela dit, le règlement semble prévoir des prises de parole même dans ce cas de figure. Bref, le bureau s'entendra, le cas échéant.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 37 non.

Le président. Je suspends la séance pour deux minutes, car les choses ne sont pas très claires et je n'aime pas ça.

(La séance est suspendue de 23 h 35 à 23 h 40.)

Le président. Comme vous pouvez en témoigner, Mesdames et Messieurs, ce règlement est excellent, si excellent que nous devons nous poser des questions pour savoir comment l'interpréter à chaque étape, car rien n'est prévu, encore une fois... L'article 68 ne dit rien des amendements qui n'ont pas encore été défendus, et qui n'ont pas pu l'être puisque nous étions en débat accéléré! Tout cela devient kafkaïen!

Résultat des courses: en vertu de notre bonne volonté, et histoire de modérer les positions des uns et des autres, je décide, et je l'assume, de donner la parole pour une minute aux auteurs d'amendement qui ne se sont pas encore

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

exprimés. J'espère que chacun respectera la règle. Après quoi, nous appliquerons l'article 68, à savoir que les groupes s'étant déjà exprimés, soit le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts, auront deux minutes pour qu'un de leurs représentants puisse prendre position. Les autres groupes auront dix minutes. Tout le monde est d'accord? Alors on avance. (*Brouhaha.*) J'espère que la nouvelle mouture du règlement sera plus efficace.

Une voix. Je n'ai pas compris.

Le président. Vous n'avez pas compris? Eh bien, faites une motion d'ordre!

M. Pierre Gauthier (EàG). J'ai déposé une motion d'ordre sur votre bureau, Monsieur le président!

Le président. La motion d'ordre de M. Gauthier demande d'accorder trois minutes de temps de parole aux auteurs des amendements. (*Remarque de M. Pierre Gauthier.*) Alors défendez-la, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Vous devez donner la parole à l'auteur d'une motion d'ordre en priorité sur les autres orateurs, Monsieur le président. L'article 68, alinéa 2, fait que j'ai le droit à la parole.

Le président. Il n'y a pas de souci, Monsieur Gauthier. Je vous la donne volontiers pour une minute.

M. Pierre Gauthier. C'est très aimable à vous, cher président. Nous sommes dans un débat qui risque de tomber dans un parlementarisme excessif, mais nous avons compris qu'il y avait une forme d'interdiction du débat par ceux qui ont déposé ces deux projets de délibération. Or, il est indispensable que les personnes qui ont pris la peine de les amender puissent avoir le temps de s'exprimer pour argumenter et convaincre leurs collègues d'accepter le bien-fondé de leurs vues.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 35 oui.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Nous en restons donc au système décidé par le bureau: l'auteur d'un amendement a une minute pour défendre son projet. Je donne la parole à M^{me} Virginie Studemann pour une minute, auteure d'un amendement sur l'ACG.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Elle l'a déjà eue tout à l'heure...

M^{me} Virginie Studemann (S). J'aimerais presque redire la même chose que tout à l'heure. Au bout de la quatrième ou cinquième fois, cela fera peut-être écho à vos engagements multiples dans vos mémoires...

J'ai oublié de vous parler d'un point quant à la collaboration avec les autres communes: la répartition des tâches entre celles-ci et le Canton. On se réjouissait de voir les communes devenir un interlocuteur reconnu par le Canton; on découvre ce soir que, de la même manière que M. Longchamp ne respecte absolument pas les communes et qu'il n'a pas du tout l'intention de négocier et de créer une vraie démocratie participative avec les autres élus communaux, M. Barazzone a les mêmes méthodes. Il se désintéresse lui aussi totalement des autres élus communaux, ce que nous regrettons. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement présenté par M^{me} Studemann est refusé par 40 non contre 36 oui (1 abstention).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement, déposé par M^{me} Olga Baranova. Je lui passe la parole pour une minute.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci beaucoup, Monsieur le président. Parmi les très nombreux éléments que nous avons entendus ce soir, j'en retiens un en particulier. Depuis l'échec du projet ConvergenceS, et donc l'arrêt du travail de commission sur le SIS, la Ville a fait beaucoup de choses. De temps en temps, M. Schumacher est venu en commission, ce qui était extrêmement important. A notre ordre du jour ordinaire figure en outre la proposition PR-1138 qui prévoit «l'acquisition d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu pour le Service d'incendie et de secours». A la place de ce débat, nous aurions pu nous pencher sur les vraies urgences pour le SIS. Malheureusement, cela n'a pas été le cas; j'espère que nous pourrions y venir demain.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Vous devez conclure, Madame.

M^{me} Olga Baranova. Mon message est le suivant. Si la Ville a fait beaucoup depuis 2012, accordons notre confiance à ce travail et attendons des propositions concrètes, passées devant le Conseil administratif et la commission, afin de pouvoir nous prononcer sur le fond des objets en question, avec toutes les informations dont nous avons besoin pour ce faire.

Mis aux voix, l'amendement présenté par M^{me} Baranova est refusé par 40 non contre 37 oui.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M. Pascal Holenweg, demandant que les votes se fassent à main levée, en vertu de l'article 97 du règlement du Conseil municipal. Nous votons. (*Protestations de M^{mes} Hélène Ecuyer et Vera Figurek.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 35 oui (2 abstentions).

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Non, ça ne joue pas!

Le président. Adressez-vous au Service de surveillance des communes, Madame. Nous sommes saisis d'un amendement, déposé par M. Gauthier. Je lui donne la parole pour une minute.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. J'aimerais rappeler un point à nos collègues de la droite élargie, qui, en voulant mettre la pression sur le Conseil administratif pour des objets qui concernent la sécurité de l'ensemble de la population, prennent cette dernière en otage, d'une certaine manière, afin d'exprimer leur colère face au Conseil administratif.

S'agissant de l'application d'un projet de délibération accepté, le Conseil administratif doit prendre une mesure d'exécution dans les délais les plus opportuns. Néanmoins, selon l'article 51, alinéa 3, de notre règlement, «le Conseil administratif informe le Conseil municipal s'il ne peut donner suite à cette délibération dans les six mois suivant son acceptation». C'est bien là que vous nous posez un problème gravissime, Mesdames et Messieurs. Vous nous obligez à

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

voter ces postes sur le siège – ils sont sans doute justifiés (*protestations*) –, mais vous ne donnez pas au Conseil administratif les moyens d'expliquer comment il pourra donner suite à cette délibération. Il est donc tout à fait libre de ne rien faire et de nous expliquer pourquoi dans six mois. (*Brouhaha.*)

Projet d'amendement sur les projets de délibération PRD-107 et PRD-108

Ajout d'un article 4.

«Le Conseil administratif informe le Conseil municipal s'il ne peut donner suite à cette délibération dans les six mois suivant son acceptation.»

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Pierre Gauthier. Vous êtes en train d'utiliser la sécurité des Genevois pour faire passer des opinions politiciennes qui n'ont pas lieu d'être dans ce parlement. (*Brouhaha.*)

Mis aux voix, l'amendement présenté par M. Gauthier est refusé par 40 non contre 37 oui.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M. Ricou, qui demande que le débat soit permis au-delà de 0 h, soit le mercredi matin. Je vous donne la parole, Monsieur Ricou. (*Protestations.*)

M. Lionel Ricou (DC). Monsieur le président, nous demandons à pouvoir prolonger le débat au-delà de 0 h, de façon à pouvoir le terminer et voter encore les projets de délibération. (*Brouhaha.*) Voilà l'objet de notre motion d'ordre!

Le président. Chut! Mesdames et Messieurs, c'est de mieux en mieux... La chose se complique. (*Brouhaha.*) Cela fera une jolie séance d'étude. Je vous demande trente secondes pour que le bureau se mette d'accord.

Des voix. On vote!

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Le président. Le bureau a décidé le vote de cette motion d'ordre, advienne que pourra. Comme elle demande que le débat soit permis au-delà de 0 h, cela veut dire que nous sommes convoqués pour le mercredi matin.

M. Lionel Ricou (DC). Monsieur le président, nous demandons à pouvoir continuer à siéger après 0 h!

Le président. C'est une décision du bureau.

M. Pascal Holenweg (S). Vote nominal!

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 37 non (1 abstention).

Ont voté oui (38):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

(EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Sami Gashi (DC), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Le président. Nous continuerons donc les travaux après 0 h.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M. Stéphane Guex, qui demande que les auteurs des amendements disposent de deux minutes et trente secondes pour exposer leurs arguments. Vous avez droit à une minute de parole, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous n'avez pas été sensibles aux arguments de M. Gauthier. Peut-être le temps imparti vous paraissait-il trop long, aussi je propose de le réduire à deux minutes et trente secondes, contre les trois minutes que mon camarade suggérait.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 39 non contre 38 oui.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur le président, mes premiers mots vont à vous. Je vous trouve bien courageux, limite téméraire, de continuer à gérer les débats de ce Conseil municipal. A notre niveau, en tout

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

cas, nous avons bien de la peine à suivre la pluie d'amendements et de motions d'ordre. Une chose est sûre: mon collègue Barazzone et moi-même avons demandé la parole et le Conseil administratif a le droit d'intervenir dans le débat indépendamment des articles 68 et suivants.

Si j'ai bien compris, M. Barazzone – intervenant à titre personnel pour gérer le fonctionnement du bureau – a renoncé à prendre la parole. Moi, je la prendrai quand même, car M^{me} Studemann a posé une question sur les arbitrages budgétaires survenus dans le cadre du projet de budget 2016. A tout le moins, elle demandait à entendre le Conseil administratif sur les propositions qui avaient été faites s'agissant du SIS. Cet élément ne devrait pas intéresser uniquement M^{me} Studemann – n'est-ce pas, M^{me} Buffet-Desfayes? –, mais l'ensemble du Conseil municipal.

Des postes ont-ils été demandés pour le SIS dans le cadre des arbitrages budgétaires 2016? La réponse est très claire: c'est non. Aucun poste n'a été demandé, ni accepté, ni refusé, par le Conseil administratif. Cette réponse devrait vous amener, Mesdames et Messieurs, à reconsidérer les positions que vous avez eues jusqu'à présent, à savoir ne pas vouloir traiter les projets de délibération PRD-107 et PRD-108 en commission puisque, à ce stade, aucun magistrat n'a demandé de poste supplémentaire au Conseil administratif – je vois M^{me} Richard qui téléphone en séance; je crois que votre règlement l'interdit – et que celui-ci n'a donc pas proposé de nouveaux postes pour le SIS dans le cadre du projet de budget 2016.

A la faveur des arbitrages complémentaires d'octobre, il pourrait toutefois envisager des postes supplémentaires. Il ne le fera pas dans un débat pour le moins décousu, celui auquel nous assistons, qui amène même le magistrat en charge du département concerné à renoncer à prendre la parole. (*M. Guillaume Barazzone s'inscrit pour prendre la parole. Rires.*) Il s'est inscrit... Comme quoi, il suffit qu'on le titille un peu pour qu'il se réveille sur cette question. Le Conseil administratif formulerait alors une proposition étayée, qui aurait comme complément non la seule ouverture des postes, mais également la prise en compte de tous les frais liés à leur ouverture, voire des équipements supplémentaires en termes d'infrastructure. M. Paganì les a détaillés lorsqu'il s'est exprimé sur les 600 000 francs du projet de délibération PRD-108 que vous avez eu la gentillesse de lui octroyer en deuxième débat. (*Brouhaha.*) S'il est vrai que le SIS a potentiellement besoin de postes supplémentaires à partir de 2016 – n'est-ce pas, Monsieur Sormanni? –, il aura vraisemblablement besoin d'équipements et de locaux également. Par conséquent, la réflexion politique doit être plus large et atteindre un niveau organisationnel quant aux locaux et aux besoins du service.

J'ai donc répondu de manière détaillée à la question de M^{me} Studemann, dans un brouhaha certain, et je remercie les courageuses et courageux qui ont daigné écouter la réponse du Conseil administratif, ce qui n'était pas le cas du bureau.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je serai très bref. M^{me} Salerno n'a malheureusement pas entendu la réponse que j'avais donnée au Conseil municipal avant qu'elle n'arrive.

Je me permettrai de répondre à M^{me} Studemann, qui disait tout à l'heure que je connaissais les chiffres en juin dernier et qui se demandait pourquoi je ne les avais pas transmis au Conseil administratif plus tôt. Je n'ai pas dit que j'avais eu les chiffres en juin; j'ai dit que le concept opérationnel, dans ses variantes, m'avait été présenté à titre confidentiel en juin. J'ai donc fait travailler toutes mes équipes cet été pour préparer la note qui sera soumise au Conseil administratif le 28 octobre 2015. Celle-ci prévoit qu'il faut 25 postes supplémentaires si vous voulez ouvrir deux casernes, celles des Asters et de Frontenex. Certains m'ont posé la même question en aparté. Si vous étiez venue me la poser aussi, je vous aurais répondu de la même manière qu'à ceux qui me l'ont posée. (*Applaudissements.*)

Le président. Je rappelle les règles. Il reste deux minutes de temps de parole au Parti socialiste, à Ensemble à gauche et aux Verts. Les autres groupes ont encore dix minutes.

Nous avons malheureusement reçu une motion d'ordre hors délai, qui demande que les travaux s'arrêtent à 0 h. Il est 0 h 7 et elle a été reçue à 0 h 5. (*Remarque de M. Alfonso Gomez.*) Mes vice-présidents et moi, nous sommes tous trois témoins, Monsieur. Nous avons signé son refus. (*Protestations.*) La prolongation du débat au-delà de 0 h a été acceptée; vous voulez contrer cela en déposant une motion d'ordre à 0 h 5? (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, essayons de rester raisonnables! (*Protestations.*) Pour le groupe socialiste, qui a encore droit à deux minutes de parole, M. Pascal Holenweg est inscrit.

M. Pascal Holenweg (S). Ah! Alors je transmets mes deux minutes à mon vénéré chef de groupe. (*Exclamations.*)

Le président. Chut, s'il vous plaît! C'est moi qui décide. Monsieur Carasso, vous avez la parole.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Je ne sais pas si j'aurai le culot de pouvoir prétendre clore ces débats pour le groupe socialiste. Dans un cirque électoral organisé et téléguidé pendant toute la séance plénière par le magistrat Guillaume Barazzone, l'élément le plus sidérant est qu'un troisième débat nous a été imposé.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

M. Christo Ivanov (UDC). C'est vous qui l'avez demandé!

M. Grégoire Carasso. Vous nous l'avez imposé à 23 h – vous transmettez à M. Ivanov, Monsieur le président – alors que nous siégeons demain! A ma connaissance, c'est unique dans l'histoire du Conseil municipal. (*Brouhaha*.) Ces démarches de procédure parlementaire extrêmes suffisent à démontrer à quel point vos projets de délibération sont fragiles sur le fond.

Vous nous avez proposé d'accepter 25 postes sur le siège, parce qu'il y a urgence, en sachant pertinemment que le mois de janvier 2015, comme minuit ce soir, appartient au passé. Vous nous proposez donc douze mois de crédit budgétaire alors qu'il en reste moins de trois dans l'année. Clou du «pestaclé», comme mes enfants le diraient, il a été humblement reconnu, accessoirement, que la formation d'un pompier prend dix-huit mois. (*Remarque de M. Daniel Sormanni*.) Ce sont les propos du groupe démocrate-chrétien tout à l'heure... Admettons que cette formation puisse être rabotée pour durer neuf mois. Vous transmettez à votre collègue Sormanni, Monsieur le président, qu'il sera néanmoins difficile d'engager ces pompiers pour le 1^{er} janvier 2015, voire pour le 1^{er} novembre 2015, à moins de formations cachées dont nous n'avons pas connaissance.

Nous assistons donc à une furieuse farce, dans laquelle le groupe socialiste, tout d'abord prêt à étudier le projet de budget 2016, avec toutes ses composantes, y compris la question du SIS,...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Carasso.

M. Grégoire Carasso. ... prêt encore à étudier les projets de délibération de ce soir, en raison de l'urgence du dossier, qui n'a pas été anticipée, ni par M. Hediger, ni par M. Maudet, ni par M. Barazzone dans l'exercice de ce pouvoir de paraître et d'artifice. Le groupe socialiste ne vous rejoint pas dans cette farce. A défaut de pouvoir renvoyer ces projets de délibération en commission pour étude comptable, nous les refuserons en séance plénière.

M. Alfonso Gomez (Ve). Monsieur le président, je vous rappelle que l'article 68 sur la motion d'ordre prévoit à l'alinéa 2: «La motion d'ordre s'exerce par écrit et à tout moment. Dès que le président ou la présidente en a pris connaissance, la parole est donnée à son auteur-e en priorité sur les autres orateurs et oratrices inscrit-e-s.» J'ai déposé une motion d'ordre; vous me l'avez refusée. Vous

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

avez violé l'article 68, Monsieur le président. C'était pour le *Mémorial* et j'aurai l'occasion d'y revenir.

Puisque je n'ai plus qu'une minute pour parler de l'ensemble de ces objets, je mets au défi M. Barazzone, ou un autre magistrat, d'engager 25 personnes en respectant le statut du personnel – à moins qu'il ne veuille pas le respecter; il faut s'attendre à tout en ce moment –, d'ici à la fin de l'année. Ce ne sera tout simplement pas possible, ou alors vous aurez droit à toute une série de recours, dont je me réjouis, pour non-respect du statut du personnel.

Cela mis à part, le débat de ce soir est totalement ubuesque. C'est un simple coup politique à quelques semaines des élections fédérales, afin qu'un candidat apparaisse dans les journaux. Ne vous inquiétez pas: demain, on parlera longuement de vous, mais également dans les mois à venir... Vous pouvez en être certains. Pour le reste, le groupe des Verts n'acceptera évidemment pas les projets de délibération PRD-107 et PRD-108.

Je reviens à la motion d'ordre que j'ai déposée. Je tiens à vous rappeler, Monsieur le président, que cette séance du 7 octobre 2015 n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Elle n'a pas d'ordre du jour et elle n'est pas légale. (*Applaudissements.*) Nous verrons ce que le Service de surveillance des communes décidera.

Le président. Monsieur Gomez, je vous rappelle que chacun d'entre nous peut saisir ce service. Je vous conseille de le faire; ainsi serons-nous «tous», entre guillemets, au même niveau d'information.

Nous sommes saisis d'une espèce de motion d'ordre... Car ce n'en est pas une. Dans ce texte, M^{me} Vera Figurek nous rappelle ce que M. Gomez vient de dire. Je conseille également à M^{me} Figurek de saisir le Service de surveillance des communes. Vous avez deux minutes de parole pour votre groupe, Madame Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Monsieur le président. Je défendrai ma motion d'ordre, qui en est bien une et non une «espèce de motion d'ordre».

Cela dit, je vous conseille de réunir votre bureau et de relire la loi sur l'administration des communes (LAC). Celle-ci vous indiquera que nous devons être convoqués «au moins cinq jours ouvrables avant le jour fixé pour la séance» par le maire ou le Conseil administratif. Ce délai n'a pas été respecté. Nous ne sommes

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

pas convoqués pour le mercredi 7 octobre 2015 à 0 h, mais pour le mercredi 7 octobre 2015 à 17 h. Par conséquent, tout ce que nous sommes en train de décider après 0 h sera invalidé par le Service de surveillance des communes, ce qui sied très bien aux groupes de gauche... Si vous ne voulez pas que ces délibérations soient totalement bloquées, ce que nous souhaitons demander si vous allez au-delà de ces avertissements en les mettant au vote, il faut clore la séance et les inscrire à l'ordre du jour de 17 h, selon convocation. L'article 15, alinéa 1, de la LAC dit bien que seul un «cas d'urgence motivée» lève le délai de convocation de cinq jours. Or, il n'y a pas urgence puisque nous sommes convoqués aujourd'hui même à 17 h.

D'autre part, Monsieur le président, je vous rappelle que, selon l'article 13 de la LAC, les séances ordinaires sont décidées en début d'année législative. Les dates et les heures ont été fixées.

Le président. Vous devez conclure, Madame.

M^{me} Vera Figurek. Je cite l'alinéa 2: «Au commencement de chaque période, le Conseil municipal fixe la date de ses séances.» A partir de 0 h, nous devons arrêter cette séance. Nous avons accepté de siéger jusqu'à 0 h, mais nous sommes désormais le 7 octobre 2015 au-delà de 0 h et je vous demande instamment de clore la séance. A titre personnel, je ne participe pas au vote. Si mon groupe le désire, je m'engage à faire opposition à chaque décision qui sera prise.

Le président. Afin de ne pas perdre le fil, je précise que le bureau avait été saisi d'une demande d'un groupe de prolonger les débats au-delà de 0 h. Le bureau a voté et fait voter cette demande, qui a réuni une majorité, mais, encore une fois, vous avez tout loisir de contester ces décisions. Je continue conformément à un vote majoritaire du bureau et du plénum.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote des projets de délibération. Le vote se fera à l'appel nominal. Pour le projet de délibération PRD-107, aucun renvoi en commission n'avait été demandé.

Mis aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, le projet de délibération PRD-107 est accepté par 41 oui contre 18 non.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (18):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (20):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est créé 25 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) et de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 3 250 000 francs pour 2015 (et les années qui suivent).

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2015 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40033099 du Service d'incendie et de secours.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons au projet de délibération PRD-108. Le conseiller administratif Rémy Pagani avait demandé le renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération PRD-108 à la commission des travaux et des constructions est refusé par 40 non contre 19 oui.

Ont voté non (40):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (19):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (20):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, le projet de délibération PRD-108 est accepté par 40 oui contre 30 non.

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

Ont voté oui (40):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (30):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Régis de Battista (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M. Stéphane Guex (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

1672

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015 (nuit)

Projets de délibération: effectifs du Service d'incendie et de secours
et ouverture pérenne de deux casernes de sapeurs-pompiers

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-
Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à
l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan
de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de
10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, et à ce soir!

Séance levée à 0 h 20.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1646 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1646 |
| 3.a) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M ^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours» (PRD-107) | 1646 |
| 3.b) Projet de délibération du 6 octobre 2015 de M ^{me} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex» (PRD-108) | 1646 |

Le mémorialiste:
Ramzi Touma